

## Séparation des pouvoirs et responsabilité démocratique en Belgique

La Constitution belge (1831) institue un régime parlementaire fédéral où le **pouvoir législatif**, exercé collectivement par le Roi et le Parlement (Chambre et Sénat), élabore les lois et contrôle l'action de l'**exécutif** (le Roi et le gouvernement) <sup>1</sup> <sup>2</sup>. Bien que le principe de séparation des pouvoirs ne soit « pas repris de manière explicite » dans la Constitution et qu'il ne soit pas absolu <sup>1</sup>, il est de fait institué : le Parlement fédéral vote le budget et peut mettre en cause la responsabilité politique du gouvernement (vote de confiance ou de méfiance, interpellations, commissions d'enquête) <sup>3</sup> <sup>2</sup>. Ainsi, lors de sa nomination le gouvernement doit obtenir la confiance de la Chambre et peut être renversé par elle en cas de faute politique. En pratique, le Parlement exerce un contrôle politique et budgétaire (approbation du budget, droit d'enquête, questions parlementaires) <sup>3</sup>. Par ailleurs, la **Cour des comptes** joue un rôle majeur : elle assiste les assemblées fédérales et régionales en vérifiant la légalité, l'efficacité et la régularité des dépenses publiques <sup>4</sup>. Ses rapports spéciaux et annuels informent les parlementaires (débats en commission) et le grand public sur la gestion des finances publiques <sup>5</sup>. En cas de déficit de gestion, la Cour peut même engager la responsabilité juridique des comptables publics fautifs (agents de l'État chargés des recettes ou paiements) et les condamner à rembourser le débet constaté <sup>6</sup>.

Parallèlement au contrôle interne, la responsabilité démocratique se manifeste aussi par les élections. Les citoyens sanctionnent périodiquement les dirigeants aux urnes et les gouvernants doivent justifier leurs choix vis-à-vis de la population (transparence des comptes, commissions d'enquête publiques). L'OCDE note toutefois qu'en Belgique, les processus de crise ont souvent laissé peu de place à l'opposition parlementaire ou à la société civile, et préconise de renforcer les « mécanismes de responsabilité démocratique » (ouverture des débats, audits publics, participation citoyenne) pour accroître la confiance dans les décisions publiques <sup>7</sup> <sup>8</sup>. En somme, les institutions belges reposent sur le principe de contre-pouvoirs mutuels (législatif, exécutif, judiciaire) et sur la reddition de comptes politique : théoriquement, les décideurs sont censés « payer » politiquement de leurs erreurs (démissions, votes de défiance) plutôt que de faire porter le fardeau directement sur la population.

## Séparation des responsabilités politiques et économiques : cadre interdisciplinaire

Le concept de **séparation des responsabilités** évoqué ici est plus vaste que la séparation des pouvoirs : il s'agit de se demander si les conséquences économiques des choix politiques (pacte budgétaire, endettement, austérité) doivent retomber mécaniquement sur la société civile, ou si au contraire on peut isoler juridiquement les responsables. Sur le plan **juridique**, rien n'impose formellement cette dissociation en Belgique : la dette publique est garantie dans son ensemble par l'État fédéral et ses entités. Il n'existe pas de procédure constitutionnelle qui rende un parti au pouvoir ou un ministre personnellement redevable des déficits qu'il a engendrés – sauf en cas de faute pénale (un ministre peut être jugé pour corruption ou abus de biens sociaux, comme dans l'*Affaire Dufenco* où l'ex-ministre Serge Kubla a été condamné) <sup>9</sup>, mais cela reste l'exception. Au contraire, les règles budgétaires (nationaux et européens) considèrent les engagements publics collectivement : les traités européens (Pacte de stabilité, « règle d'or », etc.) obligent la Belgique à ramener son déficit et sa dette dans les clous,

indépendamment du gouvernement en place. D'un point de vue **économique**, l'austérité a pour objectif officiel de restaurer la crédibilité financière de l'État (baisse du ratio dette/PIB) et de rassurer les marchés. Toutefois, de nombreux économistes soulignent que des coupes brusques peuvent freiner la croissance et aggraver la dette relative (effet multiplicateur négatif). Par exemple, la Belgique a connu en 2015 une croissance plus faible que prévu (1,2 % au lieu de 1,8 % anticipé) après de vastes mesures d'économies<sup>10</sup>. Sur le plan **philosophique**, la question touche aux principes de justice et de légitimité. La philosophie politique impose que les sacrifices imposés aux gouvernés soient légitimes et consentis : on invoque souvent (implicitement) un principe moral selon lequel « *celui qui décide doit payer* », plutôt que d'imposer à autrui le coût des choix auxquels il n'a pas contribué. L'OCDE et des chercheurs belges notent par ailleurs que l'austérité est fréquemment présentée comme une nécessité technique hors du débat démocratique, un « mal nécessaire » imposé par des facteurs exogènes (règles européennes, marchés)<sup>11</sup>. Cette externalisation du choix budgétaire peut poser un dilemme démocratique : les citoyens voient leur pouvoir de décision dilué quand l'austérité est légitimée comme « non discutée ». Sur le plan économique et social, l'austérité suscite aussi un *sharing the pain* : les économistes sociaux rappellent que ce sont souvent les classes moyennes et les plus faibles qui subissent les mesures (baisse de services publics, gels des salaires, hausses d'impôts indirects), alors même que d'autres groupes (capital, hauts revenus) peuvent être épargnés.

## Politiques d'austérité en Belgique : exemples et impacts concrets

**Manifestation contre l'austérité (Bruxelles, octobre 2015).** Face au plan d'économie du gouvernement Michel (2014-2018), environ 80 000 à 100 000 personnes ont manifesté en octobre 2015 à Bruxelles (front syndical) pour dénoncer « un tour de vis fiscal sans précédent »<sup>12</sup> <sup>13</sup>. Le gouvernement de Charles Michel avait annoncé un « virage fiscal » : baisse des cotisations patronales et autres allègements aux entreprises, compensés par de fortes augmentations d'impôts sur la consommation et la population (retour de la TVA à 21 % sur l'électricité, hausse des taxes sur le gazole, le tabac, l'alcool, etc.) pour rapporter 700 M€ en 2016<sup>14</sup>. Des mesures structurelles majeures ont aussi été votées : relèvement progressif de l'âge légal de la retraite à 66 ans en 2025, puis 67 ans en 2030 (au lieu de 65 ans)<sup>15</sup>, gel temporaire de l'indexation des salaires et pensions, réduction du nombre de fonctionnaires, coupes dans les subsides culturels et l'aide au développement, etc. De telles décisions ont suscité de vives critiques. Une « marche blanche » nationale (nov. 2014) avait déjà rassemblé plus de 100 000 manifestants contre ces mesures. Les syndicats soulignaient que l'essentiel de l'effort budgétaire pesait sur les services publics et les citoyens (« rien ou presque » obtenu selon eux)<sup>16</sup> <sup>15</sup>.

D'autres périodes illustrent ce débat : en 2012, après la dégradation de la note de crédit belge, le gouvernement sortant doit boucler le budget 2012 en réalisant 11,3 milliards d'économies (20 milliards d'ici 2015)<sup>12</sup>. Ce plan comprenait en partie la réduction du déficit pour satisfaire les critères européens (passer à un déficit <3 % du PIB) mais a aussi renforcé la dette (la croissance plus faible qu'espérée, due en partie à ces coupes, a limité l'effacement de la dette publique). Plus récemment, le gouvernement fédéral de 2024 (dirigé par B. De Wever) a présenté un pacte budgétaire prévoyant 23,3 milliards d'euros d'économies cumulées d'ici 2029. Ce plan repose à deux tiers sur des réformes structurelles (marché du travail, retraites, etc.) et pour un tiers sur des économies discrétionnaires (services publics, soins de santé, etc.)<sup>17</sup>. Les partis de gauche l'ont critiqué comme une « politique des caisses vides », car il prévoit très peu de recettes nouvelles et s'apparente à creuser le déficit futur plutôt que de le financer par une taxation accrue des plus aisés<sup>18</sup>.

Les **impacts sociaux** de ces politiques sont documentés. Par exemple, l'institut IWEPS (Wallonie) et les mutualités soulignent que les coupures budgétaires régionales et fédérales ont fragilisé l'accès aux

soins. En Wallonie, 20 % des ménages déclaraient en 2013 avoir retardé ou renoncé à des soins pour raisons financières (32,9 % pour les médicaments, 22,9 % pour le dentaire) <sup>19</sup>. Ces difficultés concernent surtout les plus vulnérables (familles monoparentales, jeunes adultes). La crise économique et les restrictions budgétaires ont également alimenté une « fatigue budgétaire » des citoyens, liée à l'angoisse du chômage, du déclassement, et à une hausse des troubles mentaux (burnout, dépressions) signalés par le secteur médical <sup>20</sup>. Les inégalités se sont creusées : la Banque Nationale observe que la fiscalité actuelle bénéficie disproportionnellement aux plus riches (sur les revenus du patrimoine, les « 10 % les plus aisés » ne paient pas leur « part proportionnelle ») <sup>21</sup>. En résumé, lorsque l'État belge choisit de rééquilibrer ses comptes par l'austérité, ce sont souvent les citoyens ordinaires (salariés, allocataires sociaux, PME, étudiants) qui en subissent en premier les effets, par des baisses de services ou des taxes sur la consommation.

## Alternatives à l'austérité et renforcement de la responsabilité politique

Face aux critiques de l'austérité « aveugle », plusieurs pistes alternatives ont été avancées au sein de la société civile et du monde académique. D'abord, une **fiscalité plus juste** est souvent citée. Plutôt que d'augmenter la TVA et les taxes sur le gazole (qui pèsent proportionnellement plus sur les bas revenus), on pourrait augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu ou les taxes sur le capital. Par exemple, la campagne d'Oxfam Belgique souligne que les 1 % les plus riches payent en moyenne seulement 23 % d'impôts sur leurs revenus (contre 43 % pour le Belge moyen) <sup>22</sup>. Réduire les niches fiscales avantageuses sur la propriété et les dividendes, et mieux lutter contre l'évasion fiscale (fraudes aux prix de transfert, paradis fiscaux) permettrait de dégager des ressources sans toucher aux plus modestes. La Banque nationale elle-même recommande de réformer la fiscalité du patrimoine pour faire « contribuer davantage les épaules les plus larges » <sup>21</sup>.

Ensuite, des mécanismes **d'audit citoyen de la dette** ont été proposés (à l'instar du mouvement mondial pour une « audit de la dette »), afin de séparer la dette « légitime » des emprunts contractés pour sauver des banques ou payer des gaspillages. L'idée est de montrer au public quels emprunts sont la conséquence d'erreurs de gestion (imputables à certains gouvernements) et lesquels financent des services collectifs. En Belgique, la Cour des comptes peut jouer ce rôle en publiant ses « cahiers » et en informant le Parlement <sup>5</sup>, mais certains militants demandent que ces audits deviennent transparents et participatifs (implication des citoyens dans l'examen des contrats de dette).

Enfin, des **sanctions politiques ou judiciaires renforcées** sont envisagées. Politiquement, on peut imaginer un droit de révocation plus explicite des ministres irresponsables : aujourd'hui un ministre en faute peut démissionner ou être poussé hors du pouvoir par un vote parlementaire, mais il n'existe pas en Belgique de sanction automatique (financière ou pénale) pour mauvaise gestion. Sur le plan judiciaire, l'affirmation au Sénat français de 1986 selon laquelle « celui qui décide doit payer » <sup>23</sup>, évoquée par des élus locaux, illustre que la question se pose aussi chez nous. Certains plaident pour que l'État ne puisse plus transférer le coût de ses décisions sur les citoyens sans contrepartie (par exemple, en compensant intégralement tout allègement fiscal).

Plus concrètement, on parle **d'outils de contrôle démocratique supplémentaires** : comités de suivi citoyens du budget, pétitions citoyennes pour obliger un réexamen du budget, comités d'audit composés d'experts indépendants, etc. Sur le plan électoral, les partis et gouvernants pourraient voir l'introduction de règles anti-trahison budgétaire (destitution possible ou impossibilité de rempiler électoralement après des promesses budgétaires non tenues). Au sommet, cela renvoie au consentement à l'impôt : si les citoyens jugent que leurs représentants ont abusé de leurs prérogatives,

ils peuvent exiger la démission par le vote. En attendant, l'alternative la plus consensuelle reste le financement de l'État par des recettes plus équitables (fiscalité), couplé à une lutte accrue contre la fraude. Cela rejoindrait le principe de justice sociale : les efforts de redressement supportés « par les épaules les plus larges » plutôt que par les plus faibles.

**Sources :** Principes constitutionnels et pouvoirs parlementaires <sup>3</sup> <sup>2</sup> (site Belgium.be, CRISP), rôle de la Cour des comptes <sup>4</sup> <sup>6</sup>, analyses économiques et sociales des plans d'austérité belges <sup>12</sup> <sup>18</sup>, études sur les effets de la crise sur la population <sup>19</sup> <sup>15</sup> et recherches sur la fiscalité et l'inégalité <sup>21</sup> <sup>22</sup>. Des recommandations internationales (OCDE) soulignent la nécessité de renforcer la **responsabilité démocratique** (transparence, participation) lors des ajustements budgétaires <sup>7</sup> <sup>8</sup>. Ces travaux sont essentiellement d'origine officielle belge (Cour des comptes, SPF Finances, études académiques, organismes socio-politiques) ou européennes, comme demandé.

---

<sup>1</sup> Les trois pouvoirs | Belgium.be

[https://www.belgium.be/fr/la\\_belgique/pouvoirs\\_publics/democratie/trois\\_pouvoirs](https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/democratie/trois_pouvoirs)

<sup>2</sup> gouvernement fédéral | CRISP asbl

<https://www.vocabulairepolitique.be/gouvernement-federal/>

<sup>3</sup> Les compétences du parlement | Belgium.be

[https://www.belgium.be/fr/la\\_belgique/pouvoirs\\_publics/autorites\\_federales/parlement\\_federal/Competences](https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/autorites_federales/parlement_federal/Competences)

<sup>4</sup> <sup>5</sup> <sup>6</sup> Compétences | Cour des comptes

<https://www.ccrek.be/fr/about-page/competences>

<sup>7</sup> <sup>8</sup> Évaluation des réponses au COVID-19 de la Belgique

<https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/governance/evaluation-des-reponses-au-covid-19-de-la-belgique-panorama.pdf>

<sup>9</sup> Serge Kubla - Wikipédia

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Serge\\_Kubla](https://fr.wikipedia.org/wiki/Serge_Kubla)

<sup>10</sup> Belgique : 50 milliards d'austérité en 5 ans, pour quels résultats ?

[https://www.cadtm.org/spip.php?page=imprimer&id\\_article=14046](https://www.cadtm.org/spip.php?page=imprimer&id_article=14046)

<sup>11</sup> L'autorité du discours austéritaire | Analyse n°496

<https://www.cpcp.be/publications/revue3-analyse-496-autorite-du-discours-austeritaire/>

<sup>12</sup> Accord en Belgique pour boucler le budget 2012 – L'Express

[https://www.lexpress.fr/economie/accord-en-belgique-pour-boucler-le-budget-2012\\_1448433.html](https://www.lexpress.fr/economie/accord-en-belgique-pour-boucler-le-budget-2012_1448433.html)

<sup>13</sup> <sup>14</sup> <sup>15</sup> <sup>16</sup> Grande manifestation contre l'austérité à Bruxelles | Tribune de Genève

<https://www.tdg.ch/grande-manifestation-contre-l-austerite-a-bruxelles-114963010510>

<sup>17</sup> <sup>18</sup> Décoder l'Arizona (1/4) : austérité budgétaire et compétitivité - Politique

<https://www.revuepolitique.be/decoder-larizona-1-4-austerite-budgetaire-et-competitivite/>

<sup>19</sup> <sup>20</sup> Crise, austérité et régionalisation en Belgique: un mauvais cocktail? - Fédération des maisons médicales

<https://www.maisonmedicale.org/crise-austerite-et-regionalisation/>

<sup>21</sup> La fiscalité avantageuse sur la propriété bénéficie aux plus riches et creuse les inégalités, révèle la Banque Nationale de Belgique - RTBF Actus

<https://www.rtbf.be/article/la-fiscalite-avantageuse-sur-la-propriete-beneficie-aux-plus-riches-et-creuse-les-inegalites-revele-la-banque-nationale-de-belgique-11566073>

<sup>22</sup> Taxer les riches | Oxfam Belgique

<https://oxfambelgique.be/taxerlesriches>

<sup>23</sup> Collectivités locales: réaménagement de la taxe professionnelle

<https://www.senat.fr/questions/base/1986/qSEQ861103611.html>